



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 90100

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le stage de six mois et le stage préparatoire à l'installation des jeunes agriculteurs. Il s'agit de deux étapes importantes pour les jeunes souhaitant s'installer, en termes d'expérience concrète et d'approche du monde agricole ainsi que pour la finalisation de leur projet. Or, le financement de ces deux périodes de stage semble aujourd'hui remis en cause au regard des dotations budgétaires, ce qui serait particulièrement préjudiciable pour tous les jeunes ayant un projet et d'une manière générale pour l'avenir de l'agriculture en France. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures concrètes que compte prendre son ministère dans le but d'assurer le financement de ces deux périodes de stage.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6 M EUR ont pu être dégagés pour financer les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité de projets. Cette démarche se fera dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'attache à faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90100

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3217

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4655